Augmentation de la commission interbancaire de retrait : l'Autorité dément tout feu vert donné au GIE CB

Publié le 12 février 2020

A la suite des informations parues ce jour dans le journal *Les Echos* dans un article titré « *Pourquoi le coût des retraits en liquide pourrait augmenter* », l'Autorité de la concurrence tient à apporter les précisions suivantes :

- contrairement à ce qui est indiqué, l'Autorité de la concurrence n'a donné aucun feu vert au GIE CB sur l'augmentation de la commission interbancaire de retrait ;
- l'Autorité suit attentivement l'évolution des pratiques dans le secteur bancaire et rappelle qu'elle dispose de la capacité de s'autosaisir, ou d'être saisie, en cas d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles.

Pour rappel, l'intervention de l'Autorité de la concurrence avait conduit, en 2011, le GIE CB à baisser le montant de plusieurs commissions interbancaires dont la commission interbancaire de retrait (voir communiqué de presse du 7 juillet 2011). Si le GIE CB n'est plus contraint par les engagements pris à l'époque, il reste néanmoins soumis au respect des règles de concurrence.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail